



Dette carrefour passage huissier

Par **kinka**, le **30/06/2016** à **19:26**

Bonjour

J'avais une carte pass carrefour (devenu cb carrefour) un crédit renouvelable de 2199,69e.

Je remboursais par mois 67e et je me servais de ma CB seulement en paiement comptant.

Le 22/08/2013 je découvre une utilisation frauduleuse de ma CB d'un montant de 1700e.

Je me rends à carrefour où je remplis un formulaire de contestation carte pass (suite à des rejets par ma banque).

Je vais au commissariat qui m'informe par un document administratif que mon compte (carrefour) débité devra se retrouver en l'état où il se trouvait AVANT la fraude.

Malgré toutes mes démarches, mes contestations écrites, mes appels téléphoniques, je n'ai eu qu'une partie des remboursements.

Les prélèvements sont passés à 130 euros, j'ai donc fait opposition.

Ce qui m'amène à vous demander ceci : j'ai rendu ma carte 23.08.13.

J'ai été BF 26.08.13.

Je suis harcelé téléphoniquement par divers numéros j'ai reçu des lettres d'huissier (la dernière sur ma porte), ma dette a fait un bond, de 2199e on passe à 4421e.

Que m'ai-t'il possible de faire.

J'ai lu des documents et j'ignore si j'ai bien compris l'information.

Peut-il y avoir forclusion de ma dette et comment ça se passe si cela est possible ?

Je vous remercie de vos lumières et j'espère avoir été assez lisible.